

Province de Liège  
Arrondissement de Waremme  
Commune de FAIMES  
Code INS : 64076

# **BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2019**

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

## BUDGET EXERCICE 2019 - SERVICE ORDINAIRE

BUDGET EXERCICE 2019
----------------------

Le budget communal pour l'exercice 2019 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE	DEPENSES	RECETTES
Exercice propre	4 593 569,06	4 607 935,66
Boni	14 366,60	
Exercices antérieurs	62 638,21	1 148 748,00
Excédent	1 086 109,79	
Total exercices propres et antérieurs	4 656 207,27	5 756 683,66
Prélèvement en faveur de l'extraordinaire	687 035,35	
RESULTAT GENERAL	5 343 242,62	5 756 683,66
<b>BONI</b>	<b>413 441,04</b>	

Conformément aux prescrits de l'Union Européenne en matière de déficit public, notre budget se clôture en boni à l'exercice propre. Néanmoins, ce boni s'amenuise d'année en année et est très serré.

Le budget se clôture en effet avec un boni de 14.336,60 € à l'exercice.

Le boni des exercices antérieurs, via un prélèvement de 687.035,35 €, permet l'autofinancement de certains investissements prévus à l'extraordinaire. En effet, la Région wallonne n'accorde que très peu de subsides via le programme d'investissement communal, et en outre, la balise d'investissements limite notre possibilité de recourir aux emprunts.

Dès lors, le prélèvement effectué chaque année entraîne une diminution de notre base de laine, que l'on retrouve au tableau de synthèse en première page du budget. Il était de 1.655.611,99 € à la clôture de 2016 et se chiffre à 1.482.738,65 € au compte 2017.

L'estimation du boni des exercices antérieurs effectué dans ce même tableau de synthèse laisse apparaître un boni global estimé pour 2018 à 1.148.748 €, qui ne serait plus que de 431.441,04 € à l'issue du budget 2019. Il faut cependant relativiser ces calculs du fait que le résultat réel, ajusté à la clôture du compte est toujours plus favorable. L'estimation du boni global du compte 2018 s'élèverait en fait à plus de 1.500.000 €.

## ANALYSE DU BUDGET

### a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

#### Recettes de prestations :

Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie, ...

#### Recettes de transfert :

Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement,

#### Recettes de la dette :

Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques, ...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Prestations	55.730,40	92.120,40	68.450,40	98.300	139.535,71
Transferts	3.957.284,27	4.244.482,23	4.353.197,79	4.254.010,45	4.414.186,27
Dette	58.083,88	56.500,00	63.618,30	63.018,30	54.213,68
	<b>4.071.098,55</b>	<b>4.393.112,63</b>	<b>4.485.266,69</b>	<b>4.415.329,15</b>	<b>4.607.935,66</b>

**Les recettes de prestations** augmentent sensiblement pour 2019. Elles proviennent principalement :

- de la délivrance de documents administratifs : 17.800 € ;
- des locations : 12.060,40 € (soit 4.784 € pour la maison de la Forge et 7.276,40 € par la zone de police) - occupation des salles communales : 5.450,00 €
- des stages extrascolaires et plaine de jeux : 25.000 €
- des participations des parents pour les classes de neige (1 an sur 2) : 25.000 €

**Les recettes de dette** sont essentiellement constituées des dividendes versés par RESA à concurrence de 53.713,68 €.

Quant à la plus grosse part des recettes de l'administration, elle provient des **transferts**.

Cette rubrique contient les subsides accordés pour l'occupation de personnel A.P.E. et Maribel : pour ces catégories de personnel, la Commune perçoit des subsides couplés avec des réductions de cotisations patronales :

- en ce qui concerne le personnel sous statut APE : un point compte 3.093,70 €. La Commune dispose de 56 points, dont 18 nous sont cédés par le CPAS, soit un total de 173.247,20 €
- Deux équivalents temps-plein et demi bénéficient de subsides Maribel, soit un montant de 65.000 €

Les transferts englobent également et surtout :

- les taxes communales : 320.608,12 € dont : 219.658,12 € (immondices) – 30.000,00 € (canalisations) – 22.000 € (écrits publicitaires)
- la subvention de la Communauté française pour l'enseignement : 135.000,00 €,
- mais la plus grosse part des transferts provient des postes suivants :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Fonds des Communes	881.010,95	921.319,83	965.755,28	979.691,53
Taxe addit Prl	651.806,19	644.338,44	675.867,15	701.139,63
Taxe addit IPP	1.794.662,76	1.692.364,13	1.631.341,95	1.702.451,61
	<b>3.330.479,90</b>	<b>3.258.022,40</b>	<b>3.272.964,38</b>	<b>3.703.890,89</b>

Il s'agit évidemment des **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiquées par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et par le SPF Finances pour les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget).

Les montants versés diffèrent parfois sensiblement des prévisions :

- en ce qui concerne le Fonds des Communes : 844.222,56 € ont été versés en 2016 et 888.371,39 nous ont été versés en 2017. A la clôture de ce rapport, nous n'avons encore perçu que 755.115,69 pour l'exercice 2018.
- pour les additionnels versés par le Ministère des finances, les montants versés définitivement sont rarement ceux estimés, et ce suite à des dégrèvements et des lenteurs de perception : Prl : nous avons réellement perçu : 601.584,96 € en 2016, la situation s'est améliorée pour 2017 : 643.978,71 € versés. Pour 2018, nous avons actuellement perçu 107.381,33 €
- La situation tend à s'améliorer en ce qui concerne la perception de l'IPP : nous avons en effet perçu 1.951.660,53 € en 2016 et 1.587.268,85 € en 2017. Pour 2018 : 1.292.061,04 € nous ont été versés à l'heure actuelle.

## **b) Les dépenses**

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :

### Dépenses de personnel :

Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail, ...

### Dépenses de fonctionnement :

Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière...

### Dépenses de transfert :

Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie, ...

### Dépenses de la dette

Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale

Le tableau reproduit ci-après fait apparaître l'évolution des dépenses de la commune en fonction des catégories ainsi définies. Il permet de réaliser l'importance relative de ces dépenses sur l'ensemble du budget ordinaire.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Personnel</b>	1.759.815,70	1.788.394,67	1.873.462,87	1.958.553,10
<b>Fonctionnement</b>	739.627,66	814.645,27	767.484,61	868.697,25
<b>Transferts</b>	1.146.707,25	1.168.571,37	1.174.167,85	1.197.063,09
<b>Dette</b>	607.082,67	569.977,62	593.072,67	569.255,62
<b>TOTAL</b>	<b>4.253.233,28</b>	<b>4.341.588,93</b>	<b>4.408.188,00</b>	<b>4.593.569,06</b>

### **Coût du personnel**

La charge du personnel ne cesse d'augmenter. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Les cotisations ONSS pour le personnel APE sont désormais de 23,61 %,

- Indexation des salaires : les salaires ont été indexés en 2018 et 2 % d'indexation sont prévus pour 2019.

**La charge de personnel** est néanmoins très raisonnable. Les dépenses de personnel représentent 42,6 % du total des dépenses. Si l'on déduit de ce montant les subsides perçus (maribel social – subventions extra-scolaire, les réductions groupe cible (APE), les subventions pour le personnel de l'accueil extra-scolaire, ... soit un montant de 418.246.37 €), ainsi que les dépenses liées au traitement et pension des mandataires (228.213,66 €), le coût net du personnel communal n'intervient plus que pour 28,5 % des dépenses du budget communal.

**Les dépenses de fonctionnement** (23.9 % des dépenses ordinaires) concernent l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement de l'administration au quotidien :

- le poste assurances a été divisé par deux en 2018 suite à l'entrée en vigueur du nouveau marché d'assurances ;
- la gestion du parc informatique - logiciels et matériel – un poste qui prend de plus en plus d'importance,
- l'énergie : pour l'électricité et l'éclairage public, la commune a adhéré au marché public initié par la Province de Liège, ce qui nous permet d'obtenir un tarif de l'énergie plus intéressant. En ce qui concerne les carburants : chauffage des bâtiments et carburant des véhicules, le marché est arrivé à échéance. Un nouvel appel d'offre sera lancé en 2019
- la téléphonie, les frais de correspondance,
- les fournitures classiques pour l'enseignement,
- les fournitures de petit matériel de bureau, de petit outillage d'atelier,
- les coûts d'entretien des véhicules et du matériel,
- les frais d'équipement et d'entretien de la voirie, les coûts d'entretien des bâtiments et véhicules, l'eau, ...

**Les dépenses de transfert**, concerne les sommes dues à d'autres entités. Elles couvrent 26 % du budget. La Commune n'a quasiment aucune prise sur ces dépenses qui nous sont imposées et pour lesquelles la Commune a des obligations légales auxquelles elle ne peut se soustraire.

Les transferts concernent essentiellement :

- La quote-part de notre Commune dans le coût de la recette régionale : 41.500 € ;
- la part communal dans le service d'incendie : 128.283,86 €, inchangée depuis 2017
- la part communale dans le budget de la zone de police : 273.996,53 €, inchangée depuis 2017
- les subsides aux comités et associations : 23.633 €
- la subvention au CPAS : 498.059,00 €,
- avantages sociaux octroyés à l'école libre de Viemme est augmentée suite à l'accroissement du nombre d'élèves : 15.000 €
- participation dans les bibliothèques : 8.750,00 €
- Cotisation Intradel et fonctionnement parc à conteneurs : 126.163,72 €

**En ce qui concerne la dette**, elle couvre 12,4 % des dépenses de la Commune.

Le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 7.237.756,73 € dont 6.030.624,85 € à charge de la Commune. Le solde à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 4.094.148,81 €, soit une dette de 1.037,02 € par habitant. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2019, pour un total de 781.560,73 €, ce qui, si tous les emprunts sont conclus, portera la charge des emprunts par habitant à 1.235 €.

Notre dette est très saine. Le taux d'intérêt le plus élevé est de 4,96 % (emprunt de 40.900 €) et un grand nombre d'emprunts ont un taux d'intérêt sous la barre de 1 %, avec des emprunts à 0,012, 0,15%, 0,29 %, et un emprunt à taux 0 %....

La charge annuelle des emprunts s'élève à 469.870 €, et sera portée à 534.071 € si tous les emprunts prévus en 2019 se réalisent.

### Evolution des dépenses

Le tableau reproduit ci-après donne un aperçu de l'évolution des principales dépenses prévues au budget. Elles sont classées par fonctions, afin de mieux percevoir leur évolution par fonction budgétaire :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Adm générale</b>	954.388,17	963.162,91	1.008.240,50	1.051.093,47	1.062.761,07
<b>Police</b>	268.531,83	270.604,71	276.000,96	276.000,96	276.000,96
<b>Pompiers</b>	136.252,09	136.252,09	129.983,86	129.983,86	129.639,50
<b>Voirie</b>	870.323,11	917.639,57	947.167,46	929.155,24	1.009.051,03
<b>Agriculture</b>	53.806,89	71.670,12	68.730,81	68.712,27	70.098,32
<b>Enseignement</b>	642.178,85	724.116,71	706.322,18	719.439,46	758.038,38
<b>Educat popul</b>	248.712,44	294.665,60	312.442,02	327.681,76	327.196,36
<b>Assist sociale</b>	456.293,00	491.094,00	493.622,67	493.794,00	510.313,00
<b>Immondices</b>	206.406,81	231.214,76	239.236,56	254.728,59	273.153,26
<b>TOTAL</b>	<b>4.039.305,31</b>	<b>4.253.233,28</b>	<b>4.341.588,93</b>	<b>4.408.188,00</b>	<b>4.593.569,06</b>

Les postes les plus importants du budget sont donc l'administration, la voirie, l'enseignement et l'action sociale.

Depuis la libéralisation du marché de l'électricité, la Commune participe au marché conjoint organisé par la Province. Cette participation nous a permis d'économiser sur ce poste. L'éclairage public nous coûte actuellement 55.000 €. A l'extraordinaire, il est prévu le remplacement des luminaires les plus énergivores par de l'éclairage LED plus économique, ce qui aura un impact à l'avenir sur les dépenses ordinaires d'éclairage public.

## BUDGET EXERCICE 2019 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

BUDGET EXTRAORDINAIRE	DEPENSES	RECETTES
Exercice propre	2.229.174,68	1.542.139,33
Déficit	-687.035,35	
Exercices antérieurs	60.000,00	0,00
Déficit	-60.000,02	
Total exercices propres et antérieurs	2.289.174,68	1.542.139,33
Prélèvement en faveur de l'extraordinaire	360.000,00	1.107.035,35
<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>2.649.174,68</b>	<b>2.649.174,68</b>
<b>BONI</b>	<b>0,00</b>	

L'ensemble des investissements prévus au budget extraordinaire 2019 est récapitulé dans le tableau repris ci-après.

Les principaux investissements concernent les projets suivants :

- Transformation de l'administration : la 1<sup>ère</sup> phase des travaux (salle des mariages et réfectoire) est en cours. Le présent budget comprend la réalisation d'un accès à la nouvelle salle des mariages (50.000 €) et la seconde phase des travaux (estimation de 400.000 €) qui concerne la transformation des anciennes classes (magasin) pour y accueillir le CPAS et la police. Ces travaux seront en partie financés via le Programme d'Investissement communal.
- Dans le cadre de la transformation de l'administration, il est également prévu d'acquérir le terrain situé à l'arrière du hangar en vue d'y implanter un parking pour l'école, pour le personnel, les visiteurs de l'administration, ... L'estimation de cette acquisition est de 100.000 €
- Le budget 2019 prévoit une somme de 200.000 €, couverte également par une subvention PIC, en vue de la construction d'un nouvel hangar de voirie.
- les travaux d'entretiens routiers 2018 ont été mis en adjudication. L'ouverture des offres est prévue pour le 21 décembre prochain. Des entretiens couvrant diverses voiries seront encore prévus au budget 2019, à concurrence de 200.000 €.
- Le contrat d'entretien de la balayeuse de voirie a pris fin. Elle présente de nombreux problèmes techniques. Il est donc prévu de la remplacer. Le marché avait été passé en collaboration avec la Commune de Donceel. Cette fois, Donceel prendra en charge la procédure de remplacement. Seule la part communale dans cette machine, de 120.000 € est donc inscrite au budget.



- Amélioration de l'éclairage public – remplacement de luminaires énergivores par des points d'éclairage LED.
- Les travaux de remembrement – écoulement des eaux 2<sup>ème</sup> partie – ont été adjugés. Ils devraient débuter au printemps prochain.
- Une somme de 10.000 € est prévue en vue d'améliorer l'accueil des scouts dans les conteneurs installés à Borlez.
- Un montant de 12.000 € pour la construction d'un puits est également prévu en vue de réduire la facture d'eau des installations sportives.
- Restauration de l'Oratoire d'Aineffe – phase 2 (400.000 € - aménagement intérieur) – l'adjudication a été réalisée. Dès l'accord des autorités régionales, les travaux pourront débuter
- Acquisition d'un terrain situé à proximité du Cortil

Le total des investissements prévus est de 2.229.174,68 €.

Ces investissements sont financés :

- par emprunts, à concurrence de 781.560,73 €
- par subsides, à concurrence de 400.578,60 € auxquels il convient d'ajouter l'intervention du PIC de 360.000 €
- le solde : 747.035,35 € d'investissements seront autofinancés

Les taux d'intérêt du marché sont toujours très bas et bien souvent inférieurs à 2%. Il est serait dès lors intéressant de recourir à l'emprunt. Cependant la balise d'investissement, imposée en vue de respecter les normes SEC d'endettement des Etats, limite la capacité d'emprunt de la Commune à 1.200 €/habitant pour la législature, soit 200 €/habitant/an ou 798.600 €/an. La balise couvre non seulement les emprunts contractés par la Commune, mais également ceux conclus par le CPAS et les Fabriques d'Eglise.

Il n'est plus possible d'utiliser le solde non utilisé des années antérieures.

Il appert que le CPAS envisage d'emprunter un total de 320.000 €. Une demande a été introduite auprès de la Ministre des Pouvoirs Locaux de pouvoir mettre hors balise les emprunts du CPAS destinés à lui permettre de sortir d'indivision ainsi que l'emprunt de 160.000 € destiné à couvrir le solde non subsidié de travaux PIC.

**COMMUNE DE FAIMES**

BUDGET 2019

**Programme détaillé des investissements**

ordinaire

Article de dépenses	Libellé	Total Investissement	Emprunt Commune	Subsides	PIC 2019-2022 06089/995-51	Prélèvement pour FRE 060/955-01
	<b>Exercices antérieurs</b>					
42106/731-60/2017	Entretiens routiers 2017 - 20170004	60 000,00				60 000,00
	Total exercices antérieurs	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
	<b>Exercice propre</b>					
10401/711-60	Acquisition terrain - 20190004	100 000,00				100 000,00
10402/723-60	Accès nouvelle salle des mariages - 20190001	50 000,00	50 000,00			
10402/723-60	Transformation administration communale - phase 2 - 20190002	400 000,00	160 000,00		240 000,00	
10402/741-98	Acquisition de mobilier - 20190003	10 000,00				10 000,00
12401/724-60	Rénovations petit patrimoine 2019 - 20190005	30 000,00		22 500,00		7 500,00
42101/731-60	Hangar voirie - 20190008	200 000,00			120 000,00	80 000,00
42104/744-51	Acquisition balayeuse - 20190006	120 000,00	120 000,00			0,00
42106/731-60	Entretiens routiers 2019 - 20190007	200 000,00				200 000,00
426/735-60	Eclairage public - 2019/0009	110 000,00				110 000,00
63001/732-60	Remembrement - Ecoulement des eaux - 2019/0010	385 239,33	154 095,73	231 143,60		
63001/733-60	Remembrement - coordination réalisation - 2019/0010	7 000,00	2 800,00	4 200,00		
72202/733-60	Extension école de Les Waleffes - honoraires 20190012	20 000,00		1 400,00		18 600,00
72202/741-51	Acquisition mobilier scolaire 2019 - 2019/0011	3 000,00				3 000,00
761/723-56	Aménagement local scouts - 20190013	10 000,00				10 000,00
7623/724-60	Oratoire Aineffe - phase 2 - 2016/0018	400 000,00	294 665,00	105 335,00		
76401/723-60	Equipements Salle La forge - 20190015	40 000,00				40 000,00
76402/711-60	Acquisition terrain Borlez - 20190016	50 000,00				50 000,00
76402/725-54	Construction d'un puits installations sportives 20190014	12 000,00				12 000,00
76403/725-87	Aménagement plaine - jeux adultes 20190018	25 000,00		12 000,00		13 000,00
76403/744-51	Acquisition matériel complexe sportif - 20190017	32 000,00		24 000,00		8 000,00
79002/633-51	Fabrique d'Eglise de Viemme - 20190019	2 500,00				2 500,00
87701/732-60	Clôture bassins d'orage - 20190021	15 000,00				15 000,00
877/812-51	Participation AIDE - rue de l'Eglise et rue Mignolet - 20190020	7 435,35				7 435,35
	<b>TOTAL exercice propre</b>	<b>2 229 174,68</b>	<b>781 560,73</b>	<b>400 578,60</b>	<b>360 000,00</b>	<b>687 035,35</b>
	<b>TOTAL Exercices antérieurs</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 289 174,68</b>	<b>781 560,73</b>	<b>400 578,60</b>	<b>360 000,00</b>	<b>747 035,35</b>